

ergothérapie en

neurologie

objectif

maximum d'indépendance,
de capacité d'action et
de participation



ALED asbl
Association Luxembourgeoise
des Ergothérapeutes Diplômés

ergothérapie en neurologie

L'ergothérapie s'adresse à toute personne présentant une atteinte du système nerveux central et/ou périphérique. Le but principal de la rééducation, l'éducation ou l'adaptation est de favoriser un maximum d'indépendance de la personne atteinte d'une lésion neurologique.

Indications :

Lésions du système nerveux central :

- accidents vasculaires cérébraux (A.V.C.)
- accidents ischémiques vasculaires
- maladies dégénératives musculaires (Sclérose en Plaques, Parkinson, Chorée Huntington)
- maladies dégénératives cognitives (Maladie d' Alzheimer, autres démences)
- tumeurs cérébrales
- épilepsie

Traumatismes du système nerveux central ou périphérique :

- traumatisme crânio- cérébral
- section ou compression de nerfs périphériques

Polyneuropathies

Méthodes et moyens :

L'ergothérapeute joue un rôle dans l'éducation, la rééducation et le conseil afin de favoriser et d'optimiser :

- la réinsertion de la personne dans son milieu social, familial et socioprofessionnel selon ses capacités physiques, psychiques et cognitives
- les capacités et compétences motrices, fonctionnelles, sensibles et cognitives de la personne à travers des activités significatives
- l'utilisation des aides techniques et/ou technologiques dans la vie quotidienne
- les connaissances et les compétences de la famille et l'entourage en visant l'autonomie et l'indépendance de la personne
- l'adaptation du milieu environnemental de la personne (maison, appartement, bureau, etc)

Pour atteindre les objectifs fixés, l'ergothérapeute propose des thérapies en individuel ou en groupe selon les objectifs fixés.

- activités motrices (transferts, mobilisations, entraînement fonctionnel, etc.)
- activités cognitives (mémoire, concentration, attention, etc.)
- activités sensibles
- activités de la vie journalière et professionnelle (menuiserie, cuisine, informatique, etc.)
- aides techniques et technologiques, appareillage
- visite et traitement à domicile